



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 78.2018

**Nombre de membres :**

|                                       |    |                      |
|---------------------------------------|----|----------------------|
| Afférents au Conseil municipal :      | 29 |                      |
| En exercice :                         | 28 |                      |
| Qui ont pris part à la délibération : | 23 | Pour : 23 Contre : 0 |

*Date de la convocation :* 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

**Absents excusés** : MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ENTREES AU CINEMA JEAN MARAIS**

**Exposé :**

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la société Les Cinés de Cocagne SARL et la commune d'Aucamville pour l'exploitation du Cinéma municipal « Jean Marais » à partir du 17 septembre 2015. Dans ce cadre, une première grille tarifaire des entrées a été approuvée par le Conseil municipal dans sa délibération 89.2015 du 14 septembre 2015. Cette grille a été modifiée, en ce qui concerne le tarif plein (augmentation de 6 euros à 6.5 euros) dans la délibération 130.2017 du 14 décembre 2017.

Conformément à l'article 13 de la convention de délégation de service public référencée ci-dessus, le délégataire (Les Cinés de Cocagne) propose au Conseil municipal de modifier cette fois-ci le tarif réduit pour le fixer à 5.30 euros (soit une augmentation de 0.30 euros), et le tarif de la carte d'abonnement pour le fixer à 38.40 euros (soit une augmentation de 2.40 euros, ce qui correspond à un prix d'entrée égal à 4.80 euros) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les autres tarifs restent inchangés. Cette augmentation, de même que celle proposée en décembre 2017, a pour objectif de permettre aux Cinés de Cocagne de conforter leurs recettes budgétaires et de s'adapter aux tarifs similaires des cinémas indépendants voisins.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 13 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais » établi entre la commune d'Aucamville et la société Les Cinés de Cocagne SARL,  
Vu la demande effectuée par la SARL Les Cinés de Cocagne,  
Considérant que la modification du tarif réduit et de la carte d'abonnement ne remet pas en cause les objectifs fixés par la commune d'Aucamville,  
Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1** : d'approuver le nouveau tarif réduit, fixé à 5.30 euros et le nouveau tarif de la carte d'abonnement fixée à 38.40 euros, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2** : la grille tarifaire qui sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2018 sera la suivante :

- plein tarif : 6,50 €
- tarif réduit : 5,30 € (moins de 18 ans, étudiants, lycéens, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, plus de 65 ans)
- tarif moins de 14 ans : 4 €
- ciné goûters : 4 €
- tarif « pitchou » pour des séances ciblées : 4 € qui s'applique à l'adulte accompagnant
- groupes scolaires : 2.80 € (Ecole et cinéma) à 3.50 € (autres séances)
- carte d'abonnement : 38,40 € pour 8 places avec une limite de validité d'un an, non nominative et rechargeable. Son utilisation pourra se faire à toutes les séances (hors opérations à tarification spéciale)
- supplément séances 3D : 1 €

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### *Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180712-12072018\_78-DE  
Reçu le 13/07/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
13/07/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE